

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Ecole maternelle privée Saint Jean-
Baptiste de La Salle Amiens (Somme
(80))**

Note de Première Phase (NPP)

N°0801721L_RNPP

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1
Ecole maternelle privée Saint Jean-Baptiste de La Salle _Région Picardie_ Département Somme (80) _
Commune d'Amiens
Note de Première Phase (NPP) N° 0801721L_RNPP*

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Ecole maternelle privée Saint Jean- Baptiste de La Salle Amiens (Somme (80))

Note de Première Phase (NPP)

N°0801721L_RNPP



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	A.VOGT	Ingénieur d'études
Vérificateur	S. SOENE	Chef de projet
Approbateur	A.BARITEAU	Directrice de projet

SYNTHESE

L'État français a souhaité faire procéder, comme le prévoit **l'action 19 du 2^{ème} plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service). Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la Loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement

L'école maternelle privée Saint Jean-Baptiste de La Salle est localisée au n°21 de la rue Gribeauval sur la commune d'Amiens (80), dans un quartier résidentiel proche du centre-ville. Elle appartient au groupe scolaire Saint Jean-Baptiste de La Salle, comprenant également une école élémentaire et un collège. Ce groupe scolaire est propriété de la congrégation des « Frères des écoles chrétiennes » et géré par l'organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC).

Durant l'année scolaire 2010/2011, l'école maternelle Saint Jean-Baptiste de La Salle a accueilli 104 enfants âgés de 3 à 6 ans. Cette école comprend, sur une emprise de 920 m² environ :

- un bâtiment de deux niveaux, construit pour partie sur sous-sol et pour partie sur vide sanitaire, qui abrite des salles de classe et le dortoir (bâtiment A) ;
- un bâtiment de plain-pied, qui accueille des salles de classes, la cantine, des salles de jeux et un bureau (bâtiment B) ;
- une cour de récréation, intégralement recouverte d'enrobé ou de sol souple ;
- un gymnase, fermé depuis mai 2010 suite à une explosion de gaz qui s'est produite dans le voisinage qui a endommagé le bâtiment.

L'école ne possède ni jardin pédagogique, ni logement de fonction. Aucune surface présentant des sols à nu n'a été observée sur l'emprise de l'école.

L'école dispose d'une cuve enterrée de fioul inutilisée située dans la cour de récréation à proximité du bâtiment A.

Lors de la visite, il a été constaté que le bâtiment A comporte un sous-sol partiel dans sa partie centrale et un vide sanitaire sous le reste du bâtiment.

Aucun indice visuel ou olfactif caractéristique d'une éventuelle pollution n'a été relevé au droit du site lors de la visite.

Résultats des études historiques et documentaires

D'après les informations disponibles, cette école maternelle a été aménagée au droit de l'ancien site BASIAS n°PIC8002850 (dépôt de liquides inflammables), ce qui a motivé son intégration à la liste des établissements concernés par la démarche de diagnostic.

Ce site BASIAS correspond à un garage automobile exploité à partir de 1958 et qui aurait été remplacé par un centre d'apprentissage. Un réservoir d'une capacité de 10 000 L (contenant 5 000 L d'essence et 5 000 L de gasoil) était présent au droit du site. Aucun document attestant de leur retrait ou de leur inertage n'a été retrouvé. L'installation de l'école maternelle sur le site date du début des années 1980.

Deux autres sites BASIAS ont été recensés dans l'environnement proche de l'établissement (< 100 m). Il s'agit d'une fabrique de pâte à papier (BASIAS n°PIC8000464) et d'une activité de stockage et distribution de carburant (BASIAS n°PIC8002093).

Aucune autre activité industrielle susceptible d'avoir influencé la qualité des milieux au droit de l'école maternelle n'a été recensée lors de l'étude historique et documentaire ni lors de la visite de site.

Résultats de l'étude géologique et hydrogéologique

L'étude du contexte géologique et hydrogéologique indique que la nappe d'eau souterraine se trouve entre 20 et 25 m de profondeur au droit du site, dans la Craie blanche à silex du Sénonien. L'écoulement de cette nappe est dirigé du sud-sud-ouest vers le nord-nord-est.

Dans ces conditions, l'école maternelle est positionnée en latéral hydraulique par rapport aux deux sites BASIAS n°PIC8000464 (fabrique de pâte à papier) n°PIC8002093 (stockage et distribution de carburant).

Etude de l'influence potentielle des anciens sites industriels sur le groupe scolaire

S'agissant d'une école maternelle, sans jardin pédagogique, ni logements de fonction, trois scénarios d'exposition sont envisagés :

- l'inhalation dans les bâtiments d'air susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles provenant du site industriel référencé dans BASIAS :

La superposition du site BASIAS n° PIC8002850 (dépôt de liquides inflammables) avec l'établissement ne permet pas de conclure à l'absence d'influence de ce site sur la qualité de l'air dans l'école maternelle. En effet, un transfert de composés volatils depuis les sols vers l'air intérieur des bâtiments est possible. Ce scénario est donc retenu.

- l'ingestion d'eau potable par les élèves :

Les bâtiments de l'école ayant été occupés par un site BASIAS ou étant bâtis au droit d'une parcelle ayant appartenu à un site BASIAS, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de composés au travers des canalisations est retenue.

- l'ingestion de sols superficiels par les élèves :

La qualité des sols superficiels est susceptible d'avoir été dégradée du fait de la superposition de l'établissement avec l'ancien site BASIAS. Cependant, la totalité des sols est recouverte par un revêtement inamovible qui empêche efficacement l'accès aux sols. Ce scénario n'est donc pas retenu.

Ainsi, l'étude historique et documentaire n'a pas permis de conclure à l'absence d'influence du site BASIAS sur la qualité de l'air et l'eau du robinet à l'intérieur des bâtiments de l'établissement. Nous proposons donc que l'école maternelle privée Saint Jean-Baptiste de La Salle (n° 0801721L) **fasse l'objet d'une campagne de diagnostics sur les milieux pertinents (phase 2)** à l'issue de la phase 1.

Les milieux devant faire l'objet d'investigations sont :

- l'air sous dalle au droit du bâtiment B,
- l'air dans le sous-sol et le vide sanitaire du bâtiment A,
- l'eau du robinet au niveau du réfectoire et des sanitaires de l'école.

Les informations disponibles à ce stade ne mettent pas en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats des investigations de phase 2.

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».